

SÉNAT

Le mercredi 19 mai 1965

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable John J. Connolly dépose sur le Bureau les documents suivants:

Exemplaire des Ordonnances, chapitre 1 à 10, inclusivement, édictées par le Conseil du Territoire du Yukon, et sanctionnées les 26 mars, 8 et 12 avril 1965, en conformité de l'article 20 de la *Loi sur le Yukon*, chapitre 53, Statuts du Canada, 1952-1953, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1965-853, en date du 6 mai 1965, approuvant lesdites Ordonnances. (Texte anglais).

Rapport de la Commission du service civil au Parlement sur les emplois exclus en tout ou en partie de l'application de la *Loi sur le service civil* aux termes de l'article 74, et sur les nominations effectuées du 1^{er} février 1964 au 28 février 1965, en conformité de l'article 76(2) de ladite loi, chapitre 57, Statuts du Canada, 1960-1961. (Textes français et anglais).

Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 12 mai 1965, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements*, chapitre 235, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais).

Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1966. (Textes français et anglais).

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

LA «MUTTART MORTGAGE CORPORATION»—
ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Salter A. Hayden, président du comité permanent des banques et du commerce, fait savoir que le comité a étudié le bill S-6 concernant la *Muttart Mortgage Corporation* et qu'il l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

(Le rapport est adopté.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lisons-nous ce bill pour la troisième fois?

L'honorable Daniel A. Lang propose que le bill soit inscrit au *Feuilleton* en vue de la 3^e lecture à la prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

L'HONORABLE JOHN J. CONNOLLY, C.P.

FÉLICITATIONS AU RÉCIPiendaIRE D'UN
GRADE HONORIFIQUE

L'honorable Cyrille Vaillancourt: Honorables sénateurs, avant l'appel de l'ordre du jour, vous voudrez bien me permettre de poser une question de privilège.

Au cours de la soirée de lundi dernier, un grade honorifique a été décerné à un honorable membre de notre assemblée, le leader du gouvernement au Sénat (l'honorable M. Connolly), par l'Université de St. Thomas, au Nouveau-Brunswick. (*Applaudissements*)

(Texte)

Ce n'est pas la première fois que notre leader reçoit une telle distinction—c'est la troisième fois; c'est donc dire que...

L'honorable M. Hugessen: Il est un «pluraliste».

L'honorable M. Vaillancourt: Non seulement il est «pluraliste», mais on reconnaît partout son grand savoir et son grand mérite. Je suis alors heureux, au nom de cette Chambre, de lui présenter toutes nos félicitations et tous nos hommages.

Notre leader est non seulement un légiste—il a reçu un doctorat en droit—mais j'ai souvent entendu dire qu'il est maintes fois invité à prononcer des conférences sur des questions les plus variées, étant donné qu'il possède des connaissances très étendues.

Il s'occupe activement de questions sociales, donc il est invité dans plusieurs milieux pour exprimer ce qu'il croit être le bien de toute la communauté. De plus, il est à la tête de plus d'une œuvre sociale dans notre pays.

Je suis heureux de présenter nos hommages et nos félicitations à notre leader pour l'honneur dont il a été l'objet lundi dernier. Vous nous avez toujours fait honneur.

(Traduction)

L'honorable A. J. Brooks: Honorables collègues, je me joins au sénateur Vaillancourt pour offrir mes félicitations au leader du gouvernement au Sénat qui s'est vu conférer un titre par l'Université St. Thomas.

A cet égard j'ajouterais que cette université se trouve maintenant sur le terrain de l'Université du Nouveau-Brunswick. C'en est, en réalité, un des collègues.

Ceux d'entre nous qui viennent du Nouveau-Brunswick, à l'exception peut-être des habitants de la ville de Chatham où St. Thomas était situé, sont heureux que ce collègue soit désormais affilié à l'Université du Nouveau-Brunswick et à d'autres pour former un seul campus.